
Autonomie

La Marpa de Bréval : vivre heureux au pays

juillet 2008

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Développement social
- Lien social
- Aînés
- Etablissement
- Aidants

Département

Yvelines (78)

Porteur(s) de l'action

Marpa de Bréval

Objectif(s) et bref descriptif

Pour que les résidants et leurs familles s'impliquent dans la vie collective de l'établissement, la Marpa de Bréval, petite unité de vie pour personnes âgées de six communes rurales, met sur pied un projet très ouvert sur l'extérieur.

Origine(s)

Pour les personnes âgées qui ne souhaitent ou ne peuvent plus vivre seules chez elles, il existe la solution des foyers logements, à condition qu'elles soient encore autonomes. La transition du foyer privé au foyer logement fait naître certaines difficultés et problématiques récurrentes: les personnes sont très souvent obligées d'aller vivre loin de leur lieu de vie d'origine, perdant ainsi toutes leurs relations de voisinage et/ou amicales; le sentiment d'isolement est fréquent dans le cadre de foyers comprenant un nombre très important de résidants; enfin, les personnes âgées se retrouvent dépouillées des tâches quotidiennes qui autrefois les occupaient et participaient à les maintenir en vie : faire la cuisine, jardiner... Le principe des Maisons rurales pour personnes âgées (Marpa) est de créer de petites unités de vie dans les communes rurales qui offrent à une vingtaine de résidents un vrai projet de vie dans une maison confortable qui ressemble le plus possible à une maison familiale, gérée par une maîtresse de maison, avec une participation des résidents aux tâches de la vie courante et la présence rassurante de personnel non médical de jour comme de nuit.

Description détaillée

Le projet de Marpa, soutenu par l'intercommunalité regroupant six communes autour de Bréval (communes rurales totalisant 6500 habitants) est né en 2002. Il s'agit de la première Marpa d'Ile de France. La maison de plein pied, accessible à des personnes à mobilité réduite, est construite sur un terrain clos, arboré, de 7000 m² comprend 18 studios (T1 bis) pour des personnes seules et un deux-pièces (T2) pour un couple. Un petit chemin permet d'atteindre le centre du village, la Marpa étant également proche d'un espace commercial. Chaque logement comprend une entrée accessible de l'espace collectif et une entrée extérieure; et est meublé et décoré par les résidents.

Les résidents ont en moyenne 90 ans et entrent dans la Marpa quand ils sont encore autonomes. Eux ou un de leurs enfants habitent sur une des six communes. Ils entrent la plupart du temps pour des motifs d'isolement social, de veuvage. Quatre critères ont été définis pour entrer dans la Marpa: une volonté de la part de la personne âgée, une autonomie, une volonté d'implication des familles, des revenus suffisants pour couvrir les frais qui s'élèvent environ à 1500' par mois.

Comme en famille

Le fonctionnement de la Marpa se veut proche de celui d'une famille. Les résidents sont sollicités sur la base du volontariat pour mettre le couvert, éplucher les légumes ou encore préparer certains plats. La cuisine est pour cela ouverte sur la salle à manger, pour recréer une ambiance familiale et conviviale.

Les familles sont également très présentes, et sollicitées régulièrement pour accompagner les résidents lors des sorties, pour l'organisation de manifestation ou plus simplement pour rendre visite à leurs parents. A titre d'exemple, elles ont récemment participé au montage d'une serre adaptée pour les résidents dans laquelle ceux-ci cultivent des fleurs toute l'année afin de fleurir les terrasses des logements. Ils participent à la coupe du bois pour entretenir la cheminée tout l'hiver etc ... Au delà des tâches quotidiennes, ils sont également associés au Conseil d'établissement et de la vie sociale et aux choix de fonctionnement de la maison.

Combattre l'isolement

La Marpa s'efforce de ne pas laisser dans l'isolement les personnes âgées et de favoriser leur intégration dans la vie locale. Au travers des animations organisées chaque jour et des sorties, autonomie et renforcement du lien social sont favorisés. De nombreux liens avec les habitants existent par ailleurs. Ainsi, certaines personnes du village viennent prendre régulièrement leur repas à la Marpa (la volonté de la direction est d'accueillir encore davantage les habitants).

L'accompagnement des personnes âgées dans la dépendance est fait dans la limite des possibilités de la structure. La Marpa ne dispose pas de personnel médical propre (la structure est juridiquement celle d'un foyer logement, volontairement non médicalisé) mais fait appel au concours des services extérieurs de soins existants en respectant les volontés de chacun. Les personnes nécessitant une aide pour la toilette, le lever, le coucher, un ménage supplémentaire de leur appartement (le ménage est fait une fois par semaine par le personnel de la Marpa), peuvent faire appel à des intervenants extérieurs : infirmières (libérales ou du SSIAD), personnel de l'ADMR, (dans le cas de GR 1 ou 2) ou bien solliciter l'aide du personnel de la Marpa (pour GIR 4). Les personnes sont par ailleurs reliées à un système de télésurveillance. Un plan d'aide APA peut être demandé si nécessaire.

La Marpa dont le GIR moyen pondéré se situe actuellement à 320 s'est vu confrontée à la nécessité réglementaire de se transformer en EHPAD et d'appliquer les règles relatives à ces établissements notamment en termes de médicalisation. Elle s'est cependant battue pour conserver son statut actuel, une médicalisation de la maison, outre son coût, transformerait en effet totalement le projet de l'établissement. Ce combat a contribué à une évolution de la législation permettant depuis le 17 Mai 2006 aux petites unités de moins de 25 personnes d'échapper à cette nécessaire transformation de foyers logements en EHPAD.

Lors de journées OODAS organisées sur l'avenir des foyers logement en mars 2002, les critères de réussite de ces résidences sont rappelées : être bien intégré dans les quartiers, près des commerces, au sein même d'autres habitats privés, se doter d'un minimum de services d'assistance mobilisables à la demande, minimiser les coûts en faisant appel aux ressources locales, être intégré dans un réseau de services d'aide à domicile bien coordonné avec tous les services complémentaires. Tous ces points se vérifient pour cette MARPA, qui, davantage qu'un foyer logement constitue une vraie unité de vie avec participation des résidents à la vie de la maison,

Bilan

- Personnes âgées mieux autonomisées
- Personnes âgées moins isolées
- Lien social rural maintenu

Partenaire(s)

MSA

Moyens

L'équipe est constituée de sept personnes (6.7 ETP) qui sont tous des agents polyvalents, sauf le cuisinier. Un veilleur est présent la nuit.

Tout les salariés habitent dans les communes avoisinantes et ont été recrutés et formés spécifiquement par la Marpa.

Le maître de maison loge sur place.

Le budget de fonctionnement est de 380 000 euros. Il s'équilibre sans subvention.

Contact

DU CLEUZIOW Servane

Responsable

Adresse : 15 Rue du Vieux Chêne
78980
Bréval

Tél. : 01 34 78 03 39

Courriel : marpa.breval@hotmail.fr

Site web : <https://www.marpa.fr/residences-retraite/la-maison-des-fleurs-breval-78/>